



guide
vert
DU LOCATAIRE

RÉSIDENCE
NELSON MANDELA
LYON 9^{ÈME}

AVRIL 2011

L'Opac du Rhône s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable.

Elle vise à :

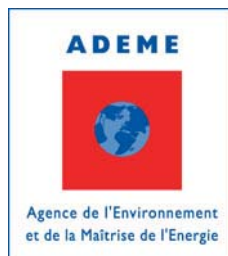
/ préserver les ressources naturelles grâce aux énergies renouvelables,

/ assurer des conditions de confort et de santé optimales aux habitants.

Cette démarche ne peut aboutir sans votre adhésion et sans un changement des comportements au quotidien.

Ce guide vert, vous permettra de faire connaissance avec vos nouveaux équipements.

Vous y trouverez également des astuces pour améliorer votre quotidien, votre confort et réduire le montant de vos factures tout en pensant aux générations futures.





VOTRE RÉSIDENTE

Elle est située au cœur de La Duchère. Vous trouverez à proximité des commerces, des écoles et des services :

- / un supermarché en rez de chaussée,
- / le groupe scolaire Les Bleuets créé en 2006,
- / le collège Schoelcher, le lycée la Martinière,
- / les transports en commun (lignes 44, 66 et 89),
- / des services publics (la poste, la maison du Rhône...),
- / des espaces publics aménagés (place Abbé Pierre, square Averroès, parc du vallon...),
- / une médiathèque,
- / une salle de cinéma,
- / une salle de sport, un stade et une piscine municipale.

Votre résidence compte :

- / 79 logements (12 T1 - 31 T2 - 17 T3 - 11 T4 - 7 T5 - 1 T6), dont 33 adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
- / 7 allées
- / 3 locaux d'activité
- / 1 local associatif.





LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Votre résidence « Nelson Mandela » a obtenu le label Très Haute Performance Energétique (THPE) de l'organisation Qualitel.

Les critères techniques qui ont permis d'obtenir ce label ont porté sur l'acoustique, le thermique, la qualité des équipements et la maîtrise des charges.

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a facilité la mise en œuvre de capteurs solaires thermiques. L'utilisation de la chaufferie à bois de la Duchère permet de réduire l'émission des gaz à effet de serre.



L'amélioration de l'isolation permet de réduire nettement la facture d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de fonctionnement des logements.

- / Elle garantit un meilleur confort en supprimant l'effet de paroi froide et permet d'uniformiser la température dans les pièces.
- / Les parois vitrées bénéficient également d'une isolation de qualité : le double vitrage à isolation renforcée constitue la nouvelle génération du double vitrage, il a un pouvoir isolant 2 à 3 fois supérieur à celui d'un double vitrage ordinaire.





LE CHAUFFAGE

/ LES ÉQUIPEMENTS

Votre résidence dispose d'un chauffage collectif.
Les robinets thermostatiques de chaque radiateur permettent d'adapter la température au souhait de chacun.

LES BONS GESTES

Température idéale de confort :

- / Salon : 19 - 20° C
- / Chambre : 17° C
- / Cuisine : 19° C
- / Salle de bains : 21 - 22° C

Au-dessus de 19° C, l'augmentation d'un degré de la température de chaque pièce entraîne une augmentation moyenne de 7 % de la facture de chauffage.

- / Je pense à fermer les volets le soir afin de mieux conserver la chaleur pendant la nuit.
- / Je ne place pas de meubles ou tout autre objet devant les radiateurs : cela empêche la bonne diffusion de la chaleur.

Attention : pas d'arrivée de gaz de ville, privilégiez les cuisinières électriques.





LES CAPTEURS SOLAIRES

Les capteurs solaires installés sur le toit du bâtiment F emmagasinent la chaleur qui est transmise à l'eau froide. Ils assurent ainsi la production d'eau chaude, par conséquent le montant de vos charges sera réduit (l'énergie solaire est gratuite).

/ Vous pouvez suivre régulièrement votre consommation d'eau en consultant vos compteurs sur le palier.

/ Vous payez chaque mois votre consommation réelle d'eau sans attendre le relevé annuel des compteurs.

Les avantages :

- un relevé mensuel de votre consommation d'eau froide et d'eau chaude sans pénétrer dans votre appartement,
- une facturation en fonction de votre consommation réelle,
- pas de régularisation annuelle d'eau,
- un meilleur contrôle de vos consommations.

Votre robinetterie est équipée de limiteurs de débit

Votre WC est équipé d'une double chasse d'eau

LES BONS GESTES

/ Dans la salle de bains je prends plutôt une douche qu'un bain. Je ne laisse pas couler l'eau inutilement.

/ Je coupe l'eau quand je me brosse les dents ou je me rase.

/ Je suis régulièrement ma consommation d'eau en vérifiant mes compteurs.

/ En cas de fuite, j'avertis rapidement l'entreprise de maintenance ou mon agence.

/ Je ne fais fonctionner mon lave-linge ou mon lave-vaisselle que lorsque la machine est remplie ou j'utilise la touche éco qui permet d'économiser environ 30% du volume d'eau.

/ Pour la vaisselle à la main, je ne laisse pas en permanence le robinet ouvert. J'utilise les bacs ou une cuvette.



LA VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE

Votre résidence est équipée d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) permettant le renouvellement d'air en continu dans votre logement.

L'air neuf est introduit par les entrées d'air situées dans les fenêtres. L'air pollué des pièces humides est extrait par des bouches d'extraction.

/ A quoi sert-elle ?

Le système de ventilation mécanique contrôlée permet de renouveler l'air en permanence dans toutes les pièces.

Son bon fonctionnement est donc indispensable à une bonne hygiène de l'air du logement.

Le principe de la ventilation mécanique est un balayage permanent de toutes les pièces du logement.

/ Les conséquences d'une mauvaise ventilation

- apparition de taches sur les peintures
- apparition de moisissures et odeurs de renfermé
- risque de détérioration des menuiseries
- risque d'intoxication.



LES BONS GESTES

Pour une bonne ventilation de votre logement, il est impératif de ne jamais boucher les entrées d'air et de nettoyer régulièrement les équipements de ventilation avec du produit vaisselle.

Ne jamais raccorder d'appareil (hotte, évacuation de sèche-linge...) sur les conduits d'extraction.

Pour profiter de la ventilation naturelle, j'ouvre toutes les fenêtres pendant les nuits d'été. En hiver aussi, l'ouverture des fenêtres est nécessaire, mais sa durée ne doit pas excéder 10 à 15 minutes afin de ne pas perdre la chaleur du logement.



LES TOITURES VÉGÉTALISÉES

Les toitures des bâtiments sont végétalisées, elles ne sont accessibles qu'aux agents d'entretien.

Ce nouveau modèle d'étanchéité protège le toit des UV et des chocs thermiques et augmente donc sa durée de vie.

Il possède un très grand intérêt sur le plan de l'équilibre thermique du bâtiment : il garde la chaleur en hiver et la fraîcheur en été.

Il filtre les eaux de pluies pour ainsi les réemployer (arrosage des bacs de végétation).

Les toitures végétalisées améliorent la qualité de l'air car elles absorbent les poussières, certains polluants et les rejets de gaz carbonique. Elles limitent les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

/ La terrasse commune

Vous disposez d'une terrasse d'agrément de 600 m², ornée de bacs de végétation. Pour qu'elle soit un espace agréable pour tous, il convient d'observer quelques règles :

- / Veillez à respecter la tranquillité de vos voisins
- / Privilégiez le square Averroès comme terrain de jeux pour les enfants.





LES DÉCHETS MÉNAGERS

La résidence Nelson Mandela est équipée de silos enterrés pour la collecte des ordures ménagères et le tri, ils sont placés avenue Rosa Parks et rue Schoelcher. La collecte des déchets a lieu une fois par semaine.

Le tri permet de recycler les déchets.

Trier est un geste essentiel pour l'environnement et pour notre santé.

/ **Le verre dans le silo à verres**

Il s'agit des bouteilles, des verres, des bocaux, des pots....

Recyclé, le verre est réutilisé pour la fabrication de nouvelles bouteilles.

/ **Les emballages recyclables**

Il s'agit de flacons, bouteilles en plastique, papier, carton, briques alimentaires, conserves, aluminium.

Attention : je ne mets pas ces déchets dans un sac poubelle.

En cas de doutes, j'utilise le silo « ordures ménagères ».

/ **Les ordures ménagères**

Dans le silo ordures ménagères je mets mes déchets dans un sac poubelle, d'une contenance maximale de 50 litres.

/ **Les piles et ampoules usagées**

Je les porte à la déchetterie ou je les dépose en magasin.

/ **Les vêtements en bon état**

Je peux les apporter au foyer protestant (Tél. 04 78 35 30 66)

/ **Les encombrants**

Ce sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui en raison de leur volume ou de leur nature, ne peuvent pas être collectés lors du ramassage des ordures ménagères. Il faut donc les porter à la déchetterie.

Attention : les médicaments ne sont pas acceptés dans les déchetteries, ils doivent être rapportés en pharmacie.

/ LES DÉCHETTERIES

/ Lyon 9^{ème}

82 avenue Sidoine Apollinaire
Tél. 04 78 47 10 57

/ Champagne au Mont d'Or

Impasse des anciennes vignes
Tél. 04 78 47 56 51

Horaires d'ouverture

D'avril à fin octobre :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 & de 13h30 à 18h
- le samedi de 8h30 à 18h30
- le dimanche de 9h à 12h

De novembre à fin mars :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 17h
- le dimanche de 9h à 12h

Attention : les déchetteries sont fermées les jours fériés.





LES AUTRES BONNES ATTITUDES DES OCCUPANTS

- / Je limite le volume sonore, notamment quand j'organise une fête, car non seulement j'importune mes voisins mais je risque également une amende pour tapage diurne ou nocturne.
- / J'évite d'utiliser des appareils électriques bruyants la nuit ou le dimanche.
- / J'évite de laisser mes appareils électriques en veille et j'éteins la lumière quand je quitte une pièce.
- / Je dégivre régulièrement mon réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur, ce qui me permet d'économiser 30% de sa consommation d'électricité.
- / J'utilise des ampoules basse consommation.
- / Je place des patins sous les meubles et des plots anti-vibrations sous les appareils électroménagers, afin de réduire les vibrations transmises par le sol.



CONTACTS

/ Votre interlocuteur à l'agence

.....

.....

.....

.....

.....

AGENCE DE LYON RIVE DROITE

8 rue Transversale
69009 Lyon
Tél. 04 78 43 25 28

Ouverture au public

du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 & de 13h30 à 16h30



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

A series of 30 horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice. Each line is composed of small, evenly spaced dots.



Siège social

194 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03

Tél. 04 78 95 52 00

www.opacdurhone.fr

